



Conséquence sur contrat refusé

Par Kaola45

Bonjour,

Contrat à durée indéterminée, à la fin de sa période d'essai de 3 mois, le salarié refuse de poursuivre le contrat proposé par l'employeur.

Ce salarié aurait-il droit à indemnité de France Travail, sachant qu'avant d'accepter le CDI avec période d'essai de 3 mois, il était indemnisé par France Travail au titre d'un précédent licenciement ?

Merci par avance pour vos commentaires.

Par kang74

Bonjour

Cela veut dire quoi "refuser" ?

Y a pas à refuser puisqu'on ne lui demande rien ...

Soit l'employé rompt la période d'essai, soit le contrat continue (avec éventuellement un abandon de poste à la clé .

Par Isadore

Bonjour,

Pour le secteur privé, si le salarié a travaillé moins de 65 jours et moins de 455 heures il pourra bénéficier du maintien de ses droits antérieurs s'il rompt le contrat (démission ou rupture de la période d'essai).

Si c'est l'employeur qui, officiellement, rompt le contrat (en mettant fin à la période d'essai ou en licenciant le salarié), le salarié sera indemnisé par France Travail.

Par Kaola45

Merci pour ces info.

Par jpgroussard

Bonjour Isadore,

il y a un deuxième post ressemblant à celui-ci cette semaine "A-ton droit au chômage après enchaînement de 2 CDI".

Avez-vous la réponse à une petite question :

-personne travaillant et cotisant depuis 30 ans sans aucune période de chômage.

-elle a une nouvelle opportunité

-elle donne sa démission

-donc pas de chômage

-elle commence la période d'essai (de la nouvelle opportunité)

-elle s'aperçoit que ça ne marche pas

-elle rompt la période d'essai

A-t-elle le droit aux allocations chômage ?

Cdlit

Par Isadore

Bonjour Jpgroussard,

Non, puisqu'elle n'a pas perdu involontairement son emploi ni rompu ses contrats pour un motif assimilé à une perte involontaire d'emploi (démission pour un motif légitime, rupture conventionnelle).

Par jpgroussard

Merci Isadore,

j'avais pensé pour une seconde que vous aviez réussi à trouver la parade au licenciement, qui est presque impossible de nos jours.

Cdlt

Par Isadore

Honnêtement les gens qui fixent les règles de l'indemnisation chômage pensent souvent aux bonnes astuces avant nous. J'ai failli démissionner l'année dernière quand mon employeur m'a prise pour une cruche mais j'ai changé d'avis en voyant ce que ça impliquait.